

INTITULE DU POSTEENSA MONTPELLIER-2023-1422804-MCF STA cat 1
(LA REUNION)**INTITULE LONG DU POSTE**Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture /
Catégorie 1**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	LA REUNION
Département	LA REUNION
Adresse	Angle des rues du 20 décembre 1848 et de Cherbourg – 97827 LE PORT

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'ENSAM compte en 2023/2024, un effectif d'environ 900 étudiants en cycles licence et master, dont environ 173 étudiants à l'école d'architecture de la Réunion, 14 doctorants, 60 étudiants en HMO, 19 en formation continue diplômante.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre du cycle licence (initiation au projet architectural en S1 et S2, Habiter le territoire en S3 et S4, habiter ensemble en S5 et Penser la complexité en S6).

Un ensemble de cours de type optionnel obligatoire est proposé aux étudiants dans le cadre de UE3.

Dans le cycle Master, il est structuré autour de cinq domaines d'études : « Architecture et Milieu », « Métropoles du Sud », « Situations », « Ici et maintenant », « Habiter ».

Aux cinq domaines d'études sont associés des séminaires, en tant que lieux d'initiation à la recherche. Ils sont adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat et/ou d'une HDR regroupés au sein de ceux deux entités.

Entre les deux semestres un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs (HLM), un choix de 12 à 14 enseignements est proposé aux étudiants.

Trois grands axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : littoralité/méridionalité, santé globale, le déjà-là.

L'antenne réunionnaise dispense l'enseignement de licence et le master depuis la rentrée 2017, un domaine d'étude propre aux problématiques du site est développé sur la thématique tropicale. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte de milieu tropical.

L'école propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'IMT d'Alès, ainsi qu'un double diplôme franco-espagnol avec l'Université du pays basque à San Sébastian.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du **LIFAM**, une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine. Il se caractérise par une forte interdisciplinarité autour des 6 champs disciplinaires des ENSA. Les programmes de recherche et activités du laboratoire s'appliquent à croiser les regards (prismes d'observation, cadres théoriques, référents), les disciplines, les méthodes, notamment pour déployer une recherche plus transversale, à même de s'engager dans les contextes et enjeux contemporains. Les modes de recherche sont variés : recherche académique, recherche-action, recherche-crédation, recherche appliquée.

Le LIFAM se structure autour de 3 axes principaux, **Transitions / Confort global / Pédagogies** et autour de 2 focales :

- **Espaces-Temps et interactions** qui interroge la matérialité des formes architecturales, urbaines et paysagères et les manières de les habiter
- **Représentations, modélisation et conception** qui explore les processus d'élaboration de ces formes architecturales et des milieux.

Le LIFAM regroupe 20 enseignants-chercheurs de l'ENSAM, 20 enseignants et/ou chercheurs associés, et 17 doctorants. Il est rattaché aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution

Charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements suivants :

Dans le cycle licence :

Il(elle) interviendra dans le cadre de l'enseignement **Construction** :

- Aux semestres 3, 4 et 5
- Aux semestres 3 et 4 au sein du studio en architecture
- Au semestre 1 Matérialité dans le studio

Il (elle) interviendra dans le cadre de l'enseignement **Structure** :

- Aux semestres 1, 2, 3, 4 et 5
- Au semestre 6 au sein du studio

Dans le cycle de master :

- Au semestre 10 Accompagnement structure PFE

Il (elle) participera à l'encadrement du Workshop transversal dans le cadre d'apports en STA.

Autres charges : Coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

L'enseignant(e) devra prendre part aux instances de l'école. Il (elle) prendra part au recrutement des étudiant(e)s, ainsi qu'à participer aux différents jurys (Mémoire, stages, ...).

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSAM habilité par l'HCERES. L'enseignant(e) devra renforcer la cohérence du champ STA du domaine d'études et assurer son développement au sein de l'école. Pour ce faire, il est souhaitable que l'enseignant(e), ait ou ait eu une activité professionnelle reconnue, si possible dans le secteur du projet urbain et architectural, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. Une expérience très solide de l'enseignement du projet ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

Charges scientifiques :

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école

Les charges pédagogiques des enseignant(e)s du champ STA évoluent en fonction des changements apportés collectivement aux programmes pédagogiques des différentes formations de l'ENSAM. Un fort investissement de la part de l'enseignant(e) recruté(e) dans les réflexions sur l'évolution de ces deux volets stratégiques de l'école est donc indispensable.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignant(e)s.
- Intérêt marqué pour la pédagogie.
- Bonne connaissance des outils liés aux nouvelles technologies.
- Une expérience significative en activité professionnelle serait un atout supplémentaire.
- Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux didactiques ou de recherche réalisées (publications, colloques, expositions).

Savoir-faire

Maitriser les compétences présentées dans la rubrique précédente et avoir la capacité de les transmettre aux étudiant(e)s.

Savoir-être (compétences comportementales)

Avoir des capacités d'écoute et de dialogue, d'animation de projets.

Être motivé(e) pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, etc.)

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il (elle) doit participer à la progressivité et au développement de l'enseignement du champ STA en licence. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il(elle) ait une culture de l'approche constructive au sein du projet architectural et urbain au cœur, ainsi qu'une expérience didactique réussie dans l'encadrement et le suivi d'étudiants en architecture.

Un fort investissement dans les réflexions collectives sur l'évolution des programmes pédagogiques du Domaine d'Études de l'École d'architecture de La Réunion, antenne de l'ENSAM est indispensable.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Ingénieur, architecte DPLG ou architecte HMNP, ou titres équivalents, ayant ou ayant eu une activité professionnelle et qualifié dans le domaine de l'étude et les calculs des structures liées la construction architecturale. Une connaissance du bâti en milieu tropical souhaitable. Doctorat requis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

Pierre ROSIER, directeur : pierre.rosier@lareunion-archi.fr

Autre personne à contacter

Thierry VERDIER, directeur de l'Ensa de Montpellier :

thierry.verdier@montpellier.archi.fr